

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2016

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment  
convoqué s'est réuni en session ordinaire Le mardi 25 octobre 2016 à 18 heures 00  
selon convocation du 21 octobre 2016.

Membres	13
Présents	10
Représentés	02
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Abstention	

MME BOUDOT Carine a été élue secrétaire

PRESENTS : Mmes DEMOUSSEAU Josiane, CHARRET Chantal, BERGER Martine DUFOUR  
Isabelle, BOUDOT Carine, LEGER Bernadette

Mrs MOURGAUD Jean Luc, MORGAT Cyril, MARJAULT Daniel, GUILLEMIN Claude,

ABSENTS : Mrs LEGER Claude, JOHNSON Patrick, ROUET Jean Louis

REPRESENTES : Mr LEGER Claude donne pouvoir à Mme BOUDOT CARINE

Mr ROUET Jean Louis donne pouvoir à Mr GUILLEMIN Claude

DELIBERATION N° 2016-0059 en date du 25 OCTOBRE 2016 portant sur « L'IMPREVU  
D'HENRI »

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une lettre de L'IMPREVU D'HENRI  
demandant la résiliation du bail commercial au 31 octobre 2016 en raison de la fin d'activité  
de la société. Madame le Maire rappelle que suite à la liquidation judiciaire de « La grange  
des Arts », après vente par le mandataire judiciaire, le bail a été repris par L'IMPREVU  
D'HENRI, ce bail se termine le 05 novembre 2018. Madame le Maire indique que le conseil  
municipal a la possibilité :

- de demander au locataire le versement des loyers jusqu'à la fin du bail soit le 05  
novembre 2018 ;
- de conclure un arrangement amiable suite à la liquidation judiciaire amiable de  
« L'IMPREVU D'HENRI » par la signature d'une convention amiable de résiliation du  
bail commercial dans laquelle les conditions seront définies

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte la résiliation du bail au 31 octobre 2016, décide de se prononcer pour un accord amiable dans lequel le versement d'une indemnité à la commune sera mentionné.

Le conseil municipal, après vote : votant 12 – abstention 3 – pour 9

décide de demander à « L'IMPREVU D'HENRI » de verser à la commune en une seule fois la somme de 2100 € ;

qu'un état des lieux avec remise des clés sera dressé avec L'IMPREVU D'HENRI dès la fin

de l'activité le 31 octobre 2016 à 11 heures

d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de résiliation amiable du bail commercial